



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT MAITRISE – NIVEAU IV

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent
D'une durée globale de 21 heures sur 3 journées consécutives, elle comporte :

- Un module Théorique (3 unités)
- Un module Pratique (4 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 3 UNITÉS

UNITÉ 1 : MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaitre et utiliser les différents types de dermographe
- Connaitre les différentes configurations d'aiguilles et leur spécificité
- Choix du module à utiliser en fonction des techniques

UNITÉ 2 : COLORIMÉTRIE ET PIGMENTS

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Les différents types de peau, de forme de visage
- Le vieillissement de la couleur
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et de la carnation de la peau d'un(e) client(e)

UNITÉ 3 : PRESENTATION DE TECHNIQUES EXCLUSIVES DE MAUD DERMO ESTHETIC®

- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « HAIRSTROKE® » ou du « POWDER BROW® » by MAUD®
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « CANDY LIPS® » et/ou de la « MAGIC LIPS® » by MAUD®
- Présentation en vue de l'acquisition des techniques du « CAT-EYES® » by MAUD®



MODULES DE FORMATION **PRATIQUE** / 4 UNITÉS

UNITÉ 4 : ACCUEIL DU MODELE/ SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Contre-indications, explications et recueillement du consentement éclairé
- Prise en compte des remarques du modèle
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage : présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Prise de photographies avant et après intervention
- Recommandations des soins post maquillage permanent

UNITÉ 5 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 6 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 7 : PRATIQUE SUR MODELE : LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT MAITRISE – NIVEAU IV

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 7 UNITÉS

JOUR 1 - 7H THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30	Présentation des stagiaires, des académies, de l'équipe pédagogique et du formateur Présentation de la formation MAQUILLAGE PERMANENT / MAITRISE – NIVEAU IV Connaitre et utiliser les différents dermographe (UNITÉ 1) Connaitre les différentes configurations d'aiguilles et pigments et leurs spécificités (UNITÉS 1/2)
10h30 – 11h00	Présentation animée en vue de l'acquisition des techniques exclusives des Sourcils (UNITÉ 3)
11h00 – 11h30	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
11h30 – 13h00	Démonstration par le formateur sur modèle, de la technique exclusive des Sourcils (UNITÉ 5)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 18h00	Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par le stagiaire / Technique : Les sourcils (UNITÉ 5)

JOUR 2 - 7H THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30	Connaitre les différentes configurations d'aiguilles et pigments et leurs spécificités (UNITÉS 1/2)
10h30 – 11h00	Présentation animée en vue de l'acquisition des techniques exclusives des Lèvres (UNITÉ 3)
11h00 – 11h30	Vidéo d'une réalisation exécutée par une professionnelle (UNITÉ 3)
11h30 – 13h00	Démonstration par le formateur sur modèle, de la technique exclusive des Lèvres (UNITÉ 6)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 18h00	Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par le stagiaire / Technique : Les Lèvres (UNITÉ 6)

JOUR 3 - 7H THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30	Connaitre les différentes configurations d'aiguilles et pigments et leurs spécificités (UNITÉS 1/2)
10h30 – 11h00	Présentation animée en vue de l'acquisition des techniques exclusives des Yeux. (UNITÉ 3)



11h00 – 13h00	Démonstration par le formateur sur modèle, de la technique exclusive des Yeux (UNITÉ 7)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 17h30	Accueil et gestion des modèles / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 4) Pratique sur deux modèles* par le stagiaire / Technique des Yeux (UNITÉ 7)
17h30 – 18h00	Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences Remise des feuilles de présence individuelles Délivrance du certificat de fin de formation Recueil des fiches de satisfactions individuelles

* En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT MAITRISE – NIVEAU IV

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Accroître les connaissances des stagiaires dans les techniques exclusives du Maquillage Permanent et obtenir des astuces inédites exclusivement réservées à celles-ci.
- Approfondir les connaissances des participants concernant la colorimétrie
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation MAQUILLAGE PERMANENT / MAITRISE - NIVEAU IV est accessible à toute personne pouvant justifier de l'obtention de la formation « HYGIENE & SALUBRITE » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008 et ayant suivi la formation MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT + - NIVEAU III et obtenir la validation de la formatrice.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Maud RAVIER – Master en Maquillage Permanent & Pigmentation Correctrice

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.

Code de Certification : 235734

